

D. est intitulé

“ Quatrième volume d'édits, arrêts, et déclarations du Roi depuis le vingtième Août mil sept cent trente six, jusqu'au second Novembre mil sept cent quarante trois N^o D.”

E. est intitulé

“ Volume détaché d'édits, déclarations et arrêts concernant le commerce étranger et le privilège exclusif de la Compagnie des Indes pour la vente des peaux de Castor depuis 1664 jusqu'à 1727”

F. est intitulé

“ Montréal,”

“ Volume détaché d'édits, arrêts et déclarations, du Roi qui ont rapport au Gouvernement de Montréal depuis 1644 jusqu'à 1727. N^o F.

Ces six volumes sont dans un assez bon ordre, et paroissent être des copies conformément à leurs titres, transcrits des régitres du Conseil Supérieur.

Ils ne contiennent aucune marques d'authenticité quelconque.

Le Comité a alors procédé à l'examen des cinq livres intitulés dans l'inventaire de Mr. le Secrétaire Pownall.

Régitres d'Intendance en cinq Volumes depuis N^o 1. à 10.

Le premier volume contient des cahiers N^o 1. et 2.

N^o 1. Lettre A. Contient copies des concessions originales des terres écrites sur 47 feuilles depuis 1 à 47; mais n'a aucune signature ni marque d'authenticité par aucun officier Public.

N^o 2. Lettre B. Contient copies des concessions originales, écrites sur cinquante une feuille de 1. à 51. authentiqué par la signature de Monfr. Bégon Intendant.

Le second volume contient les cahiers N^o 3. et 4.

N^o 3. Lettre C. Contient des copies des concessions de terres par Messieurs Dénonville Gouverneur et de Champigny Intendant sur trente six feuilles écrites, authentiqué par leurs signatures et celle de leur Secrétaire.

N^o 4. Lettre D. Contient des copies de concessions de terres sur vingt neuf feuilles, dont les treize premières sont authentiquées par les signatures de Messrs. Frontenac et Champigny, les seize feuilles restantes ne paroissent avoir aucune authenticité.

Le troisième volume contient les cahiers N^o 5. et 6.

N^o 5. Lettre E. Contient des copies de concession de terres sur vingt feuilles écrites et sont authentiquées par les signatures de Messrs. Hauteville secrétaire de Monfr. de Frontenac, et André secrétaire de Monfr. de Champigny sur la feuille numérotée 20, il suit alors une feuille en blanc qui est suivie de vingt deux feuilles écrites depuis le folio 22 jusqu'au folio 43 contenant des copies de concessions de terre sans aucune authenticité.

N^o 6. Lettre F. Contient des copies de concessions de terres par Messrs. De Vaudreuil Gouverneur et Bégon Intendant écrites sur onze feuilles et authentiquées par la signature de Mr. Bégon.

Le quatrième volume contient les cahiers N^o 7. 8 et 9.

N^o 7. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur trente sept feuilles authentiquées par la signature de Monfr. Hocquart.

N^o 8. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur trente trois feuilles authentiquées par la signature de Monfr. Hocquart.

N^o 9.